

ALLOCUTION DE M. ROGER MELLOUET
PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES,
DE L'EVALUATION ET DU SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL

DECISION MODIFICATIVE N°2
EXERCICE 2011

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Chacune de nos séances plénières est l'occasion de mettre à jour notre budget primitif en adoptant une décision modificative. Celles-ci peuvent mobiliser des montants parfois importants, comme lors de notre séance de juin dernier. Ce n'est toutefois pas le cas aujourd'hui avec un projet de décision modificative n°2 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 11,04 M€.

En fonctionnement, il vous est proposé d'abonder nos recettes de 6,54 M€ et les dépenses de 1,10M€.

Les recettes nouvelles concernent principalement :

- l'indemnisation accordée par la cour d'appel de Paris suite au procès de l'Erika, en compensation du préjudice écologique subi par le Département : + 2,25 M€ ;
- des ajustements sur les thématiques «personnes âgées» et «personnes handicapées», au vu du niveau de recouvrement sur bénéficiaires, tiers-payants... : + 1,85 M€. Ces recettes supplémentaires ont été encaissées suite, notamment, au renforcement des contrôles d'effectivité des prestations ;
- des rôles supplémentaires en fiscalité directe : + 1,40 M€.

En dépenses, il est proposé :

- une inscription de crédits supplémentaires de 3,16 M€ pour des dépenses nouvelles dont 2,3 M€ pour les transports collectifs. Il s'agit d'un réajustement lié entre autres aux modalités de paiement des nouvelles délégations de service public et à la hausse des carburants ;
- Une minoration de certains crédits à hauteur de 1,88 M€ dont 1,11M€ dans le domaine Enfance et Famille au vu du compta administratif anticipé 2011 ;
- un redéploiement au sein de la section de fonctionnement, sans impact budgétaire, entre les politiques «personnes âgées» (- 6,13 M€) et les politiques «personnes handicapées» (+ 6,13 M€).

En effet, le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile décroît en moyenne de 55 par mois, et le coût moyen de l'aide est aussi un peu plus faible. En revanche, l'évolution du nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (+ 22/mois) est plus rapide que celle prévue lors de l'élaboration du budget primitif 2011 (+ 15/mois).

En investissement, abstraction faite d'une écriture équilibrée en dépenses et recettes correspondant à un emprunt OCLT (ouverture de crédits à long terme) pour un montant de 15 M€, le projet de décision modificative comprend une réduction des recettes de 0,66M€ et une diminution des dépenses de 5M€.

S'agissant des recettes, il y a une proposition de lissage sur l'exercice 2013 d'un montant de 1 M€ pour des fonds de concours qui ne pourront être encaissés cette année compte tenu du retard dans le déroulement des travaux (travaux de dragage au port du Moros à Concarneau, fonds départemental de maîtrise des déchets, haut débit).

S'agissant des dépenses, il est proposé notamment d'ajuster le montant des crédits de paiement en adéquation avec le calendrier de réalisation physique des opérations :

- 9,78 M€ de crédits 2011 lissés sur exercices ultérieurs correspondant à des travaux dans les collèges, les bâtiments et ports départementaux, les sites culturels ... ;
- 4,88 M€ de crédits ultérieurs lissés sur 2011 pour permettre le règlement dès 2011 de subventions allouées notamment pour l'échangeur de Loperhet, des projets d'équipements sportifs communaux et des projets portés par des entreprises ;
- 1,10 M€ de crédits nouveaux liés à l'inscription d'AP nouvelles ou à des transferts entre AP ;
- 1,26 M€ de crédits annulés en application des règles de caducité, ou redéployés notamment entre sections ou plans d'actions.

Les sections de fonctionnement et d'investissement dégagent un solde positif global de 9,83 M€. Il est proposé d'utiliser cet excédent afin de réduire du même montant le produit d'emprunt voté au budget primitif 2011 ; le nouveau montant d'emprunt sera donc de 30 166 000 €.

Après prise en compte de cette Décision modificative N°2, le budget 2011 s'établit en dépenses et en recettes à 1 000 087 890,83 € – hors budget annexe – soit une barre symbolique encore jamais atteinte dans notre département.

Notre département est donc en bonne santé financière. Notre endettement devrait être stable en fin d'année ce qui laisse augurer des marges de manœuvre conservées pour permettre de poursuivre nos investissements en faveur du Finistère et des Finistériens.

ALLOCUTION DE M. ROGER MELLOUET
PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES,
DE L'EVALUATION ET DU SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL

DECISION MODIFICATIVE N°2
EXERCICE 2011

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Chacune de nos séances plénières est l'occasion de mettre à jour notre budget primitif en adoptant une décision modificative. Celles-ci peuvent mobiliser des montants parfois importants, comme lors de notre séance de juin dernier. Ce n'est toutefois pas le cas aujourd'hui avec un projet de décision modificative n°2 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 11,04 M€.

En fonctionnement, il vous est proposé d'abonder nos recettes de 6,54 M€ et les dépenses de 1,10M€.

Les recettes nouvelles concernent principalement :

- l'indemnisation accordée par la cour d'appel de Paris suite au procès de l'Erika, en compensation du préjudice écologique subi par le Département : + 2,25 M€ ;
- des ajustements sur les thématiques «personnes âgées» et «personnes handicapées», au vu du niveau de recouvrement sur bénéficiaires, tiers-payants... : + 1,85 M€. Ces recettes supplémentaires ont été encaissées suite, notamment, au renforcement des contrôles d'effectivité des prestations ;
- des rôles supplémentaires en fiscalité directe : + 1,40 M€.

En dépenses, il est proposé :

- une inscription de crédits supplémentaires de 3,16 M€ pour des dépenses nouvelles dont 2,3 M€ pour les transports collectifs. Il s'agit d'un réajustement lié entre autres aux modalités de paiement des nouvelles délégations de service public et à la hausse des carburants ;
- Une minoration de certains crédits à hauteur de 1,88 M€ dont 1,11M€ dans le domaine Enfance et Famille au vu du compta administratif anticipé 2011 ;
- un redéploiement au sein de la section de fonctionnement, sans impact budgétaire, entre les politiques «personnes âgées» (- 6,13 M€) et les politiques «personnes handicapées» (+ 6,13 M€).

En effet, le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile décroît en moyenne de 55 par mois, et le coût moyen de l'aide est aussi un peu plus faible. En revanche, l'évolution du nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (+ 22/mois) est plus rapide que celle prévue lors de l'élaboration du budget primitif 2011 (+ 15/mois).

En investissement, abstraction faite d'une écriture équilibrée en dépenses et recettes correspondant à un emprunt OCLT (ouverture de crédits à long terme) pour un montant de 15 M€, le projet de décision modificative comprend une réduction des recettes de 0,66M€ et une diminution des dépenses de 5M€.

S'agissant des recettes, il y a une proposition de lissage sur l'exercice 2013 d'un montant de 1 M€ pour des fonds de concours qui ne pourront être encaissés cette année compte tenu du retard dans le déroulement des travaux (travaux de dragage au port du Moros à Concarneau, fonds départemental de maîtrise des déchets, haut débit).

S'agissant des dépenses, il est proposé notamment d'ajuster le montant des crédits de paiement en adéquation avec le calendrier de réalisation physique des opérations :

- 9,78 M€ de crédits 2011 lissés sur exercices ultérieurs correspondant à des travaux dans les collèges, les bâtiments et ports départementaux, les sites culturels ... ;
- 4,88 M€ de crédits ultérieurs lissés sur 2011 pour permettre le règlement dès 2011 de subventions allouées notamment pour l'échangeur de Loperhet, des projets d'équipements sportifs communaux et des projets portés par des entreprises ;
- 1,10 M€ de crédits nouveaux liés à l'inscription d'AP nouvelles ou à des transferts entre AP ;
- 1,26 M€ de crédits annulés en application des règles de caducité, ou redéployés notamment entre sections ou plans d'actions.

Les sections de fonctionnement et d'investissement dégagent un solde positif global de 9,83 M€. Il est proposé d'utiliser cet excédent afin de réduire du même montant le produit d'emprunt voté au budget primitif 2011 ; le nouveau montant d'emprunt sera donc de 30 166 000 €.

Après prise en compte de cette Décision modificative N°2, le budget 2011 s'établit en dépenses et en recettes à 1 000 087 890,83 € – hors budget annexe – soit une barre symbolique encore jamais atteinte dans notre département.

Notre département est donc en bonne santé financière. Notre endettement devrait être stable en fin d'année ce qui laisse augurer des marges de manœuvre conservées pour permettre de poursuivre nos investissements en faveur du Finistère et des Finistériens.